

# **Fondation Agir Pour l'Audition**

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 2015

13, rue Moreau

75012 PARIS

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2019

## Fondation Agir Pour l'Audition

Reconnue d'utilité publique par décret du 10 février 2015

13, rue Moreau

75012 PARIS

---

### Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

---

Au Conseil d'Administration de la Fondation Agir Pour l'Audition

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Agir Pour l'Audition relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

#### Protocoles d'accord du 25 novembre 2019 :

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous avons vérifié que les écritures comptables, décrites au point « Faits caractéristiques de l'exercice » de l'annexe des comptes annuels, sont conformes aux protocoles d'accord du 25 novembre 2019 entre la Fondation Voir et Entendre, la Régie Immobilière de la Ville de Paris et la Fondation Agir Pour l'Audition.



## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Trésorier.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 3 mars 2020

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Djamel ZAHRI

JEROME FELDMAN

---

COMMISSAIRE AUX COMPTES  
EXPERT-COMPTABLE

25-27, PLACE DE LA MADELEINE  
75008 PARIS  
FRANCE

STANDARD : +33 (0) 1 48 24 70 70  
TÉLÉCOPIE : +33 (0) 1 47 70 04 03  
E-MAIL : JFELDMAN@CABINET-EXPERTS-  
COMPTABLES.COM

FONDATION AGIR POUR L'AUDITION

13, rue Moreau  
75012 PARIS

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019

*(Durée 12 mois)*

*Etats Financiers*

*Etats Fiscaux*

SIRET  
353 935 000 00060  
APE 741C  
TVA U.E.  
FR 41 353 935 000

INSCRIT AU TABLEAU DE  
L'ORDRE DES EXPERTS  
COMPTABLES DE PARIS

INSCRIT A LA COMPAGNIE  
REGIONALE DES  
COMMISSAIRES AUX  
COMPTES DE PARIS

MEMBRE D'UNE  
ASSOCIATION DE GESTION  
AGREEE REGLEMENT PAR  
CHEQUE ACCEPTE

## Bilan Actif

		31/12/2019			31/12/2018
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires	68 849	68 849		
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
	Constructions	696 713	696 713		
	Installations techniques, mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	549 880	333 194	216 686	281 209
	Immobilisations grevées de droits				108 000
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières	40 773		40 773	40 773	
<b>TOTAL ( I )</b>	<b>1 356 215</b>	<b>1 098 756</b>	<b>257 459</b>	<b>429 982</b>	
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				29 600
<b>CREANCES (3)</b>					
Créances usagers et comptes rattachés	72 232		72 232	72 232	
Autres créances	1 239 498		1 239 498	1 289 605	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>	6 866 524		6 866 524	9 059 132	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	20 248 309		20 248 309	86 861
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>28 426 564</b>		<b>28 426 564</b>	<b>10 537 430</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
Ecarts de conversion actif ( V )					
<b>TOTAL ACTIF ( I à VI )</b>	<b>29 782 778</b>	<b>1 098 756</b>	<b>28 684 023</b>	<b>10 967 412</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an			18 537 184		
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents			- autorisés par l'organisme de tutelle		
Dons en nature restant à vendre					



## Bilan Passif

		31/12/2019	31/12/2018
Fonds associatifs	<b>Fonds propres</b>		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	2 593 388	2 593 388
	Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	435 000	435 000
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves	431 475	373 274
	Report à nouveau	7 406	7 406
	Résultat de l'exercice	271 193	58 201
	<b>Total des fonds propres</b>	<b>3 303 462</b>	<b>3 032 269</b>
	<b>Autres fonds associatifs</b>		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
- Apports			
- Legs et donations			
- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Droits des propriétaires			
Ecarts de réévaluation			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds associatifs</b>			
<b>Total des fonds associatifs</b>	<b>3 303 462</b>	<b>3 032 269</b>	
Provisions			
Provisions pour risques	10 497		
Provisions pour charges			
<b>Total des provisions</b>	<b>10 497</b>		
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement			
Sur dons manuels affectés	22 558 971	5 560 671	
Sur legs et donations affectés			
<b>Total des fonds dédiés</b>	<b>22 558 971</b>	<b>5 560 671</b>	
DETTES (1)			
<b>DETTES FINANCIERES</b>			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	81		
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	341 831	108 479	
Dettes fiscales et sociales	322 638	276 114	
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	2 146 543	1 989 879	
Produits constatés d'avance			
<b>Total des dettes</b>	<b>2 811 093</b>	<b>2 374 472</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>28 684 023</b>	<b>10 967 412</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	271 193,21	58 201,01	
(1) Dont à moins d'un an	2 811 093	2 374 472	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	81		
ENGAGEMENTS DONNES	38 952 777		

## Compte de Résultat

		31/12/2019	31/12/2018
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises, de produits fabriqués		1 470
	Prestations de services	400	
	Productions stockée		
	Production immobilisée		
	Subventions d'exploitation	7 127 112	7 332 939
	Dons	1 128	12 397
	Cotisations		
	Legs et donations		
	Autres produits de gestion courante	4 836	5
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges	6 685	5 652
	Autres produits		
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>7 140 161</b>	<b>7 352 463</b>
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats	
Variation de stock			
Autres achats et charges externes		2 677 468	1 901 659
Impôts, taxes et versements assimilés		141 752	95 189
Rémunération du personnel		855 765	797 969
Charges sociales		375 195	353 694
Subventions accordées par l'association		4 107 981	1 963 526
Dotation aux amortissements et dépréciations		66 271	65 928
Dotation aux provisions		10 497	
Autres charges		19 909	9 856
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>8 254 838</b>	<b>5 187 821</b>
<b>1 - RESULTAT COURANT NON FINANCIER</b>		<b>(1 114 677)</b>	<b>2 164 642</b>
Charges financières	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Intérêts et produits financiers	8 708	19 181
	Dotation aux amortissements et aux dépréciations		
	Intérêts et charges financières		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER</b>		<b>8 708</b>	<b>19 181</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOT ( 1 + 2 )</b>		<b>(1 105 969)</b>	<b>2 183 823</b>
Produits exceptionnels	Produits exceptionnels	19 072 176	
	Charges exceptionnelles	696 713	
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>18 375 463</b>	
Charges exceptionnelles	Impôts sur les sociétés et Participation des salariés		
	(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 218 845	652 318
	(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	19 217 145	2 777 940
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>28 439 890</b>	<b>8 023 962</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>28 168 697</b>	<b>7 965 761</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>271 193</b>	<b>58 201</b>
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	<b>PRODUITS</b>		
	Bénévolat		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>CHARGES</b>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole			



## Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **28 684 023** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **28 439 890** euros et un total **charges** de **28 168 697** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **271 193** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2019** et finit le **31/12/2019**.  
Il a une durée de **12** mois.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

### Faits caractéristiques de l'exercice :

Le soutien de la Fondation BETTENCOURT SCHUELLER pour l'année 2019 est reconduit.

Aux fins de retrait de la FONDATION VOIR ET ENTENDRE (FVE) du projet de l'INSTITUT DE L'AUDITION (IDA), la REGIE IMMOBILIERE DE LA VILLE DE PARIS (RIVP), la FVE et la FONDATION POUR L'AUDITION (FPA) ont signé plusieurs protocoles d'accord en date du 25 novembre 2019 qui ont porté sur :

- la résiliation du bail existant jusqu'alors entre la RIVP et la FVE relatif à l'immeuble sis 63 rue de Charenton 75012 PARIS
- la conclusion d'un nouveau bail entre la RIVP et la FPA pour une durée de 11 ans et 11 mois
- la restitution des subventions précédemment accordées par la FPA à la FVE pour 16 M€ et le transfert de la subvention d'investissement du département de Paris de la FVE à la FPA pour 2,5 M€
- le versement complémentaire par la FPA à la RIVP de la somme de 1,8 M€ au titre de travaux supplémentaires dans l'immeuble
- le reversement des subventions attribuées par la FPA à la FVE dans le cadre de l'installation d'équipements pour l'IDA pour 469 K€.

Au regard de ces opérations, des produits exceptionnels ont été comptabilisés pour 19 M€, correspondant essentiellement :

- aux restitutions des subventions précédemment accordées pour 18,5 M€ pour le financement des travaux et équipements relatifs au nouvel immeuble destiné à l'IDA
- aux reversements des subventions attribuées par la FPA à la FVE dans le cadre des équipements complémentaires de l'IDA pour 469 K€
- à l'annulation d'une charge antérieure de 102 K€ pour des frais de maîtrise d'oeuvre (ces frais avaient été comptabilisés en charges par la FPA en N-1).